



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 NOVEMBRE 2020**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 24/11/2020, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	M. Raymond JOYARD - Mme Christianne MAURON - M. Michel MOINE - Mme Françoise DESMIDT - M. Xavier BOSSAN - -Mme Juliette AUGERT - M. Pascal CURTET - Mme Edda GRASSET - Mme Isabelle GREGIS - M. Christophe PERROUSSET - M. Jean-Marie PONCET - Mme Pascale GOUILLOUX - Mme Maguy EMPEREUR - Mme Mathilde FAVRE - Mme Claire ZARA-MARMETH - M. Louison DONIER
Excusés :	M. Luc ALLEGRETTI M. Hervé GARBE
Pouvoirs :	M. Luc ALLEGRETTI à M. Louison DONIER M. Hervé GARBE à Mme Isabelle GREGIS
Secrétaire de séance :	Mme Pascale GOUILLOUX

Ouverture de la séance : 20h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS SIGNEES du Maire

DECISION 2020-192-131 : signée le 03/11/2020 avec M. BRICOLAGE d'un montant de 200.00 € HT soit 240.00 € TTC pour la fourniture d'une tonne de sel adoucisseur

DECISION 2020-192-132 : signée le 16/11/2020 avec PETIOT TERRASSEMENT d'un montant de 790.00 € HT soit 948,00 € TTC pour le remplacement de 2 barrières Grande Rue (suite sinistre)

DECISION 2020-192-133 : signée le 17/11/2020 avec ETS DOLIOT d'un montant de 434,00 € HT soit 520.80 € TTC pour la pose de 2 prises RJ45 dans le bureau des adjoints

DECISION 2020-192-134 : signée le 17/11/2020 avec AME Bureautique d'un montant de 659.20 € HT soit 791,04 € TTC pour la fourniture deux armoires de bureau pour la mairie

DECISION 2020-192-135 : signée le 18/11/2020 avec TECHNIC + d'un montant de 669,90 € HT soit 803,88 € TTC pour la fourniture d'étagères métalliques pour les archives

DECISION 2020-192-136 : signée le 23/11/2020 avec 5He SARL d'un montant de 808.50 € HT soit 970.20 € TTC pour la fourniture de 210 badges sécurité rétro réfléchissants pour enfant

DECISION 2020-192-137 : signée le 23/11/2020 avec CERIG d'un montant de 44.00 € HT soit 52.80 € TTC pour la maintenance annuelle du SWITCH 48 voies

DECISION 2020-192-138 : signée le 26/11/2020 avec DOLIOT d'un montant de 780.00 € HT soit 936.00 € TTC pour le changement de 2 lampes au stade de foot avec déplacement d'un camion nacelle
ANNULE et REMPLACE DE 2020-192-099 (Remplacement d'une seule lampe)



DELIBERATION 2020057 : DECISION MODIFICATIVE DM 1 TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative N° 1 - Budget Principal
Le compte 10226 taxe d'aménagement sera crédité de la somme de 516 € et le compte 2111 terrains nus opération 142 sera débité de 516 €

DELIBERATION 2020058 : OUVERTURES DE CREDIT AVANT VOTE DU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant tableau ci-après.
Il s'engage à reprendre ces ouvertures de crédit lors de l'adoption de chacun des budgets primitifs de l'exercice 2021.

BUDGET GENERAL (Code perception 21400)		
Opération	Libellé	Montant TTC en €
081	VOIRIE et RESEAUX	100.000
089	TRAVAUX EGLISE	150.000
118	TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	200.000
139	BOIS ET FORET	5.000
142	ACQUISITION IMMOBILIERE	250.000
159	ECLAIRAGE PUBLIC/SYNDICAT D'ELECTRICITE	15.000,
170	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	10.000
172	MOBILIER MAIRIE	5.000
173	MATERIEL de BUREAU et INFORMATIQUE	5.000
174	AUTRE MATERIEL DIVERS	30.000

175	MATERIEL OUTILLAGE DE VOIRIE	5.000
191	VEHICULE DE TRANSPORT	25.000
205	CIMETIERE	3.000
211	RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	5.000
217	ABORDS CIMETIERE ET TEMPLE	1.200
219	MATERIEL SPORTIF	2.000
222	RESTAURATION TERRAIN DE SPORTS	20.000
226	ACCESSIBILITE BATIMENT	7.500
227	ACCESSIBILITE VOIRIE	750
228	AMENAGEMENT COEUR DU VILLAGE	50.000
229	RESTAURATION DU TEMPLE	0
233	AMENAGEMENT STRUCTURES LA VIGNETTE	1.500
235	DEFENSE INCENDIE	2.500
238	AMENAGEMENT EXTENSION MAIRIE	9.000
239	CONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE	22.000
240	RENOVATION DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE	7.500
241	CONSTRUCTION COMMERCES ET LOGEMENTS ILOT RECORDON	245.000

DELIBERATION 2020059 : CONVENTION D'ADHESION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES A UN MOYEN MODERNE DE PAIEMENT (PAYFIP Régie paiement par internet)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques proposé par la DGFIP afin de faciliter le règlement des sommes dues à la commune par les usagers.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION 2020060 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LES GORGES DE L'OIGNIN »

Le département de l'Ain, compétent sur son territoire pour définir les espaces naturels sensibles (ENS), propose de labelliser le site des GORGES DE L'OIGNIN et ainsi protéger la faune et la flore présentes dans ce périmètre.